

ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS ■ ■
D'EPCI DES CÔTES-D'ARMOR

AMF22 INFOS



Directrice de la Publication : Armelle BOTHOREL – Rédacteur : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

Un réseau en action

Notre Association départementale vous propose dans le cadre de son programme d'actions du mois de mars les manifestations suivantes :

- le 5 mars : nous recevrons les Présidents (ou leurs représentants) des 8 EPCI des Côtes d'Armor et Madame VIVIER, Directrice départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin d'échanger sur la situation de chaque intercommunalité s'agissant de l'accès aux soins.
- le 8 mars (après-midi) : à l'occasion de la Journée Internationale des droits des femmes, nous vous proposons en partenariat avec la Maison des Femmes, le Conseil Départemental et le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Côtes d'Armor une réunion d'information et d'échanges relative à la thématique de l'égalité professionnelle femme-homme intitulée « les voix de l'égalité » (Hémicycle René Pleven – Hôtel du Département).
- le 12 mars : nous accueillerons les Présidents et Directrices des AMF 29, 35 et 56 dans le cadre de l'Association Régionale des Maires de Bretagne (ARMB) ainsi que Loïc CAURET, Président délégué de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF).
- le 16 mars : le Conseil d'Administration de l'AMF 22 se réunira et examinera notamment la question de l'organisation scolaire dans le département, à la lumière des enseignements de l'étude que nous vous avons restituée lors de l'Assemblée Générale (et que nous développerons avec vous le 18 avril prochain à Guingamp avec Madame LE BRUN) et des mesures envisagées pour la rentrée 2018 par le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) le 14 février dernier.
- le 30 mars (matin) : une réunion d'information se tiendra en partenariat avec l'association Indication Géographique Granit de Bretagne avec pour titre « les aménagements urbains en pierres naturelles » (au Centre Inter Administratif – siège de Saint-Brieuc Agglomération).

Comptant sur votre participation ou sur celle de vos représentants et dans l'attente de vous y rencontrer

Armelle BOTHOREL
Présidente de l'AMF 22

1 – VIE DE L'ASSOCIATION

Réunion d'information – 16-02-18

« Forum autour de la gestion du patrimoine »

en partenariat avec la Fondation du Patrimoine

Elle s'est déroulée au Petit Écho de la Mode à Châtelaudren et a réuni 65 personnes.

Vous trouverez sur notre site internet, dans la rubrique réservée aux adhérents, les documents qui ont été présentés au cours de l'après-midi ainsi que les fiches conseils de l'UDAP des Côtes d'Armor.

2 – INFORMATIONS EXTÉRIEURES

Préfecture des Côtes d'Armor

Sécurité routière

La version informatique du Document Général d'Orientations (DGO) pour la période 2018-2022 est téléchargeable sur le site <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/> dans la rubrique Politiques publiques / Sécurité routière, dossier Actions locales de prévention routière.

« Plan migrants »

Vous trouverez en **annexe 1** le courrier de Monsieur le Préfet relatif à l'accueil de populations étrangères dans le cadre du « Plan migrants » mis en place par le Gouvernement pour faire face à la vague migratoire constatée depuis plusieurs mois.

Lutte contre la mэрule et information des acquéreurs immobiliers

Vous trouverez en **annexe 2** une information de la Préfecture relative à la lutte contre la mэрule.

ADIL 22 : Permanences mars 2018

Vous trouverez en **annexe 3** la liste des permanences de l'ADIL 22 sur l'ensemble du département pour le mois de mars 2018.

« L'ADIL 22 est une association d'accès au droit qui offre aux particuliers une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement. »

3 – INFORMATION NATIONALE

Nouvel outil d'estimation de la DGF à destination des communes

Afin de vous aider à préparer votre budget, l'AMF a mis en place un outil d'estimation de la dotation forfaitaire de votre commune.

Cet outil, simple d'utilisation et **accessible exclusivement aux adhérents** sur le site www.amf.asso.fr, vous permet d'obtenir une estimation du montant de la dotation forfaitaire de votre commune pour 2018 et de comprendre son évolution. Cet outil existe également pour les EPCI et permet d'estimer la DGF pour 2018.

Cet outil a fait l'objet d'une mise à jour le 14 février dernier afin d'intégrer des informations, communiquées par les services de l'État, ayant un impact pour la dotation d'un grand nombre de communes. Ces données ont permis d'affiner les estimations des communes susceptibles d'être

concernées. Dans l'hypothèse où vous avez consulté votre estimation avant cette date, nous vous invitons à vous rendre à nouveau sur notre outil afin de disposer le cas échéant d'une estimation actualisée.

Comme tous les ans, vous pourrez prendre connaissance d'ici avril du montant effectif qui vous sera versé par l'État via le site www.collectivites-locales.gouv.fr

Pour toutes précisions, n'hésitez pas à prendre contact avec Claire GEKAS : <mailto:claire.gekas@amf.asso.fr>

4 – COMMUNIQUÉS DE PRESSE NATIONAUX

Déchets dangereux : l'AMF et Eco-DDS trouvent un accord pour revaloriser le barème de soutiens

L'AMF et Eco-DDS (l'éco-organisme de la filière déchets dangereux des ménages* agréé par les pouvoirs publics le 22 décembre 2017) ont négocié la révision à la hausse des ressources des collectivités et proposent aujourd'hui un nouveau barème plus avantageux.

Appliqué dès le 1^{er} janvier 2018, il se traduira par une augmentation significative des sommes versées, soit plus de 15 % pour les plus petites déchèteries, et une multiplication supérieure à quatre pour les soutiens versés aux plus grandes déchèteries.

Cette révision s'impose car le barème précédent, fixé en 2012, ne tient compte ni de l'expérience acquise pendant les cinq premières années d'activité de collecte et de traitement des déchets dangereux spécifiques (DDS), ni d'une réévaluation des conditions économiques.

Fondé sur des évaluations économiques récentes, **ce barème de soutiens modernisé apporte plusieurs avancées significatives :**

- une augmentation de la part fixe de presque 15 % ;
- la prise en charge et la livraison en déchèterie des équipements de protection individuelle (gants pour produits chimiques notamment), soit une augmentation supplémentaire de la part fixe ;
- la définition de quatre catégories de déchèterie en fonction des quantités de déchets collectés pour la filière (moins de 12 tonnes par an, de 12 à 24 tonnes par an, de 24 à 48 tonnes par an, plus de 48 tonnes par an) qui permet de mieux diversifier la part variable du soutien ;
- le maintien du soutien à la sensibilisation (0,03 € par habitant) avec la possibilité de réemployer les sommes non demandées par les collectivités pour des opérations de communication générale et la création d'outils mis à disposition des collectivités ;
- le maintien des budgets et des efforts de formation des personnels en déchèterie ; ces formations ont permis de réduire considérablement les non conformités et les difficultés qui en découlent.

L'AMF espère que ce barème sera mis en œuvre dans les plus brefs délais afin de permettre aux collectivités de tirer un bénéfice des efforts fournis en matière de collecte de ces déchets dangereux et toxiques, préoccupants pour la santé publique et l'environnement.

** déchets issus des produits de bricolage et de jardinage...*

Avenir des « petites lignes » ferroviaires : l'AMF demande une évaluation fondée sur des objectifs de service public et d'aménagement du territoire

L'AMF constate que le rapport de Jean-Cyril Spinetta sur « L'avenir du Transport ferroviaire », remis au Premier ministre le 15 février, dresse un véritable réquisitoire contre les petites lignes ferroviaires de desserte régionale, sur une base exclusivement comptable et financière.

Or ces lignes, pour lesquelles l'État et les régions ont engagé à juste titre des investissements importants ces dernières années, au travers des contrats de plan, assurent aujourd'hui un service public régulier et quotidien dans l'intérêt des habitants et des territoires concernés.

Certes, le rapport propose dans un premier temps que soit réalisé un état de lieux des petites lignes, en notant d'ailleurs « leur grande diversité d'utilisation, de compétitivité et d'étendue selon les régions ».

L'AMF craint néanmoins que des décisions ne soient déjà prises pour la plupart de ces lignes. Ainsi, est-il recommandé par le rapport un redéploiement des crédits affectés aujourd'hui par l'État dans le cadre des contrats de plan État-Région, au détriment des investissements prévus pour les petites lignes ; cette proposition étant déjà accompagnée d'un encadré sur la procédure juridique de fermeture d'une ligne !

Aussi l'AMF demande que l'avenir de ces lignes ne puisse être scellé sans qu'au préalable ait été réalisé un état des lieux partagé avec les élus concernés, prenant en compte, au-delà des seuls aspects financiers, les contraintes de mobilité subies ou susceptibles d'être subies par les usagers.

Enfin, ces lignes jouent au quotidien un rôle essentiel pour les habitants, pour l'activité économique des zones rurales, et contribuent à irriguer l'ensemble des zones d'emplois des régions concernées. C'est pourquoi l'AMF demande que les décisions soient aussi fondées sur des objectifs de service public et d'aménagement du territoire et pas seulement sur des considérations économiques.

5 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

- 8 mars 2018 :** **Réunion d'information sur l'égalité professionnelle dans les collectivités intitulée « Les voix de l'égalité » de 14 h à 17 h** dans l'hémicycle René Pleven du Conseil Départemental à **Saint-Brieuc**
- 30 mars 2018 :** **Réunion d'information et d'échanges relative aux aménagements urbains en pierres naturelles** en partenariat avec l'Association Indication Géographique Granit de Bretagne **de 9 h 15 à 12 h 30** au Centre Inter Administratif de Saint-Brieuc Armor Agglomération à **Saint-Brieuc**
- 18 avril 2018 :** **Réunion d'information et d'échanges relative à « L'école : un service public de proximité en interrogation sur le territoire » de 9 h à 12 h 30**, salle du Conseil Municipal à **Guingamp**